



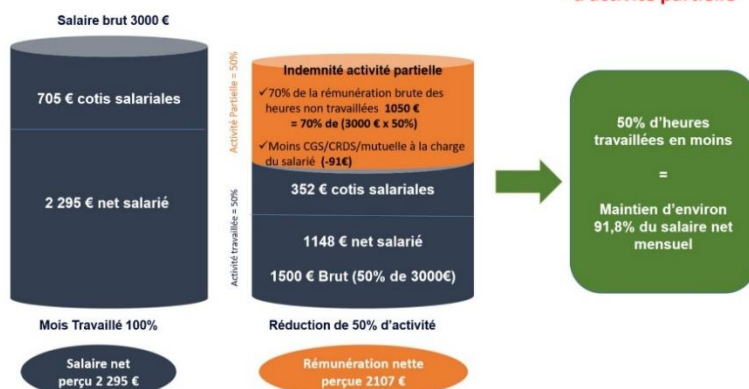
L'épidémie s'est transformée en pandémie. Fermeture des frontières, mesures massives de confinement, l'activité économique est quasiment à l'arrêt dans certaines parties du monde. Notre entreprise est très fortement impactée. Nos réservations et nos coefficients d'occupation sont en net déclin. Nos activités devraient chuter de 90 %. Protéger notre trésorerie devient une priorité. Un strict contrôle des dépenses et des investissements est à l'œuvre.

Dans ces conditions, la Direction a acté la mise en place des dispositions d'activité partielle (ex-chômage partiel). La quasi-totalité des salariés Air France sera concernée par ces mesures. Les choix du taux d'inactivité et des populations ciblées seront annoncés dans chaque périmètre en CSE avant la fin de la semaine. Les modalités de rémunération applicables à partir du 23 mars seront les suivantes :

- Pour chaque heure chômée, le salarié perçoit une indemnité horaire correspondant à 70 % de sa rémunération brute horaire chargé d'un taux réduit de CSG de 6,2 % et de CRDS de 0,50 % (ces 2 contributions sont calculées sur la base de 98,25 % de l'indemnité versée), **soit environ 84 % du salaire net horaire**
- Le salaire de référence pris en compte dans le calcul de l'indemnité est le « traitement de congé » (c'est-à-dire la référence pour la rémunération perçue lorsqu'on est en congés), incluant les majorations horaires et les primes emploi.
- L'indemnité est versée par l'entreprise aux échéances habituelles de paie et est visible sur le bulletin de paie à travers une liane spécifique.

Perte de revenu selon différentes hypothèses d'activité partielle variations selon le niveau de rémunération		
salaire brute	2 500 €	5 425 €
hyp AP 30%	4,9%	5,0%
hyp AP 40%	6,6%	6,7%
hyp AP 50%	8,2%	8,3%
hyp AP 60%	9,9%	10,0%
hyp AP 70%	11,5%	11,7%
hyp AP 80%	13,1%	13,3%
hyp AP 90%	14,8%	15,0%
Hyp AP 100%	16,4%	16,7%

Le dispositif du point de vue du salarié Exemple pour 50% d'activité partielle



Des hypothèses crédibles d'annonces de confinement circulent et l'allocution du Président de la République ce soir aura probablement un impact sur le chômage partiel.

Nous avons alerté la Direction sur la charge de travail au CSP et le besoin d'assurer les activités de paie. Ce n'est pas un service sur lequel il faudra faire des économies !

Plusieurs syndicats dont **FO** demandent qu'une attention particulière soit accordée aux plus bas salaires et aux situations économiquement fragiles de certains de nos collègues. La Direction envisagera donc la création d'un fond d'aide supplémentaire.

Les représentants du personnel **FO** ne refuseront pas l'activité partielle appliquée dans leur service bien que la loi le leur permette. La CFDT, l'UNSA et la CGT ont déclaré s'engager aussi dans cette démarche.

Nous avons rappelé que cette crise est conjoncturelle et nous ne pouvons entendre que des mesures conjoncturelles. L'essentiel pour l'instant est de traverser la zone de fortes turbulences.

La Direction a confirmé maintenir les augmentations générales par contre elle va réunir les signataires de l'accord augmentations individuelles afin de reporter le versement des AI. Elle va proposer de transformer au volontariat la PUA en temps de congés.

Sans le soutien des états actionnaires notre situation pourrait se compliquer. Les déclarations récentes de ces deux acteurs de poids sont plutôt rassurantes.

« TENIR BON ET RESISTER »

Christophe Malloggi
Secrétaire général

